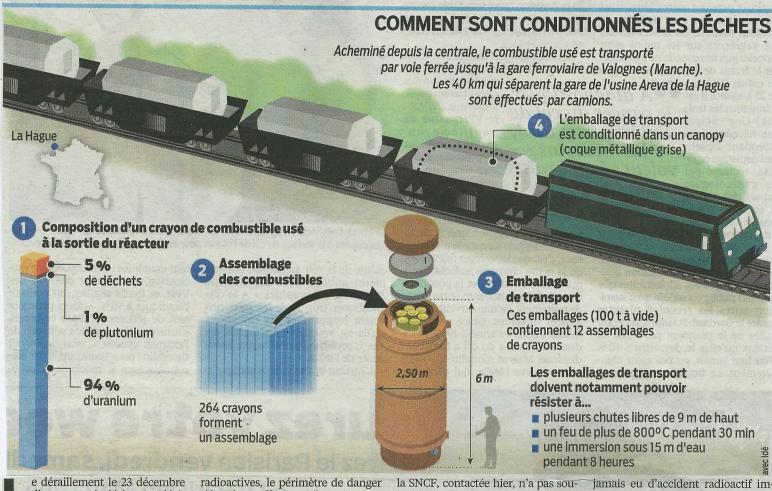
## Faut-il interdire les convois nucléaires?

Le maire de Drancy (Seine-Saint-Denis), où un de ces trains a déraillé fin décembre, portera plainte lundi contre l'Etat pour mise en danger de la vie d'autrui.



d'un wagon de déchets nucléaires à la gare de triage de Drancy (Seine-Saint-Denis) n'a heureusement provoqué aucune fuite grave, même si les analyses révélées hier montrent que des traces de radioactivité ont été détectées à l'intérieur du wagon. De quoi relancer le débat sur la dangerosité de ces convois. Alors que l'association Sortir du nucléaire demande « l'arrêt immédiat des transports de matières radioactives » et que le groupe écologiste interpelle le ministre de l'Ecologie en dénonçant « l'incident de trop », le députémaire UDI de Drancy Jean-Christophe Lagarde nous confie qu'il déposera plainte lundi contre l'Etat pour mise en danger de la vie d'autrui.

« Ces convois de déchets nucléaires n'ont pas à circuler au cœur de zones urbaines, c'est une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes. Un accident mettrait en danger la vie de dizaines de milliers de personnes, estime l'élu de Seine-Saint-Denis. Pour les wagons transportant des matières

s'étend en effet jusqu'à Paris. » Le maire de Drancy s'inquiète d'autant plus du passage de ces trains dans sa ville que la zone de fret où s'est déroulé l'incident, à cheval sur trois communes, accueille également chaque année près de 13 000 wagons de matières dangereuses.

« Des déchets d'une haute dangerosité continuent de transiter sur des voies empruntées par des dizaines de milliers de voyageurs, sans même que les maires des communes concernées n'en soient informés », dénonce la sénatrice EELV Aline Archimbaud, qui a interpellé jeudi le gouvernement. Rappelant que le wagon chargé d'uranium appauvri a déraillé en décembre « à 50 m des habitations et à 100 m des quais du RER B », l'élue écologiste du 93 affirme que « les alarmes de confinement n'ont pas été entendues par les riverains qui d'ailleurs n'ont jamais été informés de ce qu'ils sont censés faire quand elles se déclenchent ».

Alors qu'une enquête est en cours,

haité réagir. Mais le syndicat SUD-Rail a demandé « l'arrêt immédiat de toutes les circulations de matières radioactives ». Le ministre des Transports, Frédéric Cuvillier, attend le « retour d'expérience » du préfet jeudi mais annonce d'ores et déjà la mise en place d'un comité d'information.

## 66Le train est le moyen le plus adapté pour transporter ces déchets"

Jacques Séguy, d'EDF

La société Areva gère chaque année plus de 6 000 opérations de transport de matières radioactives par voie maritime, ferroviaire ou routière. Plus de 200 convois de combustible usé issus des centrales EDF empruntent tous les ans le réseau ferré français pour y être recyclés à l'usine de la Hague (Cotentin). « Nous avons cinquante ans d'expérience en la matière et nous n'avons

iamais eu d'accident radioactif imputable à un transport en train, affirme le porte-parole de la branche transports d'Areva Julien Duperray. Une trentaine de personnes sont par ailleurs chargées au quotidien de l'inspection des convois et de leur

suivi en temps réel. »

Les conducteurs de ces trains reçoivent une formation spécifique et les convoyages les plus dangereux doivent être validés par le ministère de l'Ecologie. « Pour ceux présentant le plus de risques, nous sommes tenus au courant une semaine avant », détaille Vivien Tran-Thien, directeur des transports et des sources radioactives à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Le gendarme du nucléaire effectue une centaine d'inspections par an. « Le train est le moyen le plus adapté pour transporter ces déchets, indique Jacques Séguy, directeur adjoint de la division combustible nucléaire à EDF. Le chemin de fer est par ailleurs bien plus fiable en termes de sécurité que la route. »

FRÉDÉRIC MOUCHON